

Systeme d'appel d'urgence (eCall) obligatoire à partir d'octobre 2015



Systeme d'appel d'urgence (eCall) obligatoire à partir d'octobre 2015

A partir d'octobre 2015, tous les nouveaux véhicules vendus dans l'Union européenne seront équipés d'un service permettant de composer un numéro d'urgence en cas d'accident grave: le système eCall. C'est ce que prévoient les nouvelles règles qui seront votées par la commission du marché intérieur le 11 février 2014.

« eCall »: c'est le nom de ce système qui devrait sauver de nombreuses vies. En cas d'accident, le système eCall compose automatiquement le 112, et ce dès que ses capteurs (situés par exemple sur les airbags) enregistrent un choc. Le numéro pourrait également être activé manuellement, grâce à un bouton spécial. Le système est censé transmettre ensuite le lieu et l'heure de l'accident au centre de secours le plus proche.

« Le système eCall pourrait sauver jusqu'à 2500 vies par an, ce qui est selon moi un argument décisif pour l'introduction de ce service public d'appel d'urgence dans toute l'Union européenne », a déclaré le rapporteur Olga Sehnalová, députée démocrate socialiste tchèque.

D'ici là, les Etats membres devront améliorer leur infrastructure de manière à ce que les eCalls aboutissent directement aux services d'urgence.

Aujourd'hui, seuls 0,7 % de tous les passagers dans l'Union européenne sont équipés de systèmes automatiques d'appels d'urgence. Le coût d'une installation de l'outil eCall est estimé à moins de 100 euros par véhicule.

Voir aussi sur le même sujet « Installation obligatoire d'eCall dans les véhicules à partir de 2015 »

<http://www.techno-science.net/?onglet=news&news=11767>

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.techno-science.net/?onglet=news&news=12481>